

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/01/2019 au 31/01/2019

N° Cesu employeur : X3368561190008
MONSIEUR STEPHANE COQUILLEAU
8 IMP GAUGUIN
33200 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	56,92 x 2,900 % = 1,65	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	56,92 x 6,800 % = 3,87	
MALADIE		57,93 x 13,000 % = 7,53
VIEILLESSE	57,93 x 7,300 % = 4,23	57,93 x 10,450 % = 6,05
ALLOC. FAMILIALES		57,93 x 5,250 % = 3,04
ACCIDENT DU TRAVAIL		57,93 x 2,000 % = 1,16
FNAL		57,93 x 0,100 % = 0,06
CFP		57,93 x 0,350 % = 0,20
CSA		57,93 x 0,300 % = 0,17
CDS		57,93 x 0,016 % = 0,01
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	57,93 x 4,790 % = 2,78	57,93 x 5,230 % = 3,03
IRCEM PREVOYANCE	57,93 x 0,700 % = 0,41	57,93 x 0,960 % = 0,56
POLE EMPLOI		57,93 x 4,050 % = 2,35
TOTAL DES COTISATIONS	12,94	24,16

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	46,65 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 45,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	----------------	--

Impôt sur le revenu	Base	:	46,65 €	Net payé en euros	:	45,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/01/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Ce bulletin de salaire annule et remplace le précédent.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 2699288 enregistrée le 31/01/2019

Nombre d'heures travaillées:	2	Salaire horaire net (heures normales)	:	22,50 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	57,93 €
		Assiette des cotisations	:	57,93 €